



Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre



BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE BANQUE RHONE-ALPES

TABLE DES MATIÈRES

A.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNÉE	3
1)	DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL RETENU	3
2)	DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL.....	3
3)	DISTINCTION DES POSTES D'ÉMISSIONS.....	4
B.	ANNÉE DE REPORTING ET ANNÉE DE RÉFÉRENCE	4
C.	ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE RHONE-ALPES	5
D.	ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES INCERTITUDES.....	8
1)	S'AGISSANT DE LA COLLECTE ET DU CONTROLE DES DONNÉES	8
2)	S'AGISSANT DES INCERTITUDES RELATIVES AUX FACTEURS D'ÉMISSIONS UTILISÉS (DONNÉES ISSUES DE LA BASE CARBONE).....	8
E.	EXCLUSION DE SOURCES ET DE POSTES D'ÉMISSIONS	8
F.	PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE	8
G.	PUBLICATION DU BILAN	Erreur ! Signet non défini.
A.	UNE CULTURE DE GROUPE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT	10
B.	LE PLAN D' ACTIONS DU GROUPE POUR LA PERIODE 2015-2017	11
C.	L'INTÉGRATION DU PLAN D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ BANQUE RHONE-ALPES AU SEIN DE SA POLITIQUE DE GROUPE.....	12

A. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNÉE

Raison sociale : BANQUE RHONE-ALPES

Code NAF/APE : 6419 Z Code SIREN : 057 502 270

Code SIRET : 057 502 270 00010

Adresse : 20/22, Bd Edouard Rey – 38 000 GRENOBLE

Nombre de salariés : 632

Description de l'activité :

La BANQUE RHONE-ALPES est une banque régionale qui accompagne les Particuliers, les Professionnels et les Entreprises de la Région où elle est présente et soutien l'économie locale. Elle est implantée sur 9 départements au travers d'un réseau de 81 agences dont 7 centres d'affaires, animée par 632 collaborateurs.

1) DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL RETENU

Le bilan des gaz à effet de serre ci-dessous porte sur les exigences réglementaires à savoir les SCOPES 1 et 2 selon la norme ISO 14 064-1 ainsi que certaines émissions indirectes non obligatoires issues du SCOPE 3. Toutes ces émissions sont relatives aux activités de la société BANQUE RHONE-ALPES qui se trouvent sur le territoire national.

L'objectif étant de rapporter l'intégralité des émissions générées par les biens et activités exploités par la société BANQUE RHONE-ALPES sur le territoire national, le mode de contrôle retenu est un contrôle opérationnel.

- Le rapport suivant établit le bilan des émissions de GES des activités de la société BANQUE RHONE-ALPES sur le territoire national.
- Il est suivi de la synthèse des actions envisagées afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

2) DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL

D'après le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, le bilan doit distinguer :

- **les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;**
- **les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la personne morale.**

Le bilan suivant prend aussi en compte les émissions indirectes associées aux déplacements professionnels (autres que déplacements en voiture) et à la consommation de papier.

Ce bilan est réalisé à partir des données recueillies pour l'année 2014 pour toutes les entités exerçant sur le territoire national.

Afin d'obtenir un découpage plus fin des mesures et développer des plans d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le reporting a été réalisé par entité. Une comptabilisation et un suivi des données sont réalisés directement par immeuble pour un certain nombre d'entre eux et notamment pour ceux avec une surface de plus de 5 000 m².

Il est ainsi plus facile de détecter la source des pertes et progrès, en termes de consommation énergétique par exemple, pour une entité donnée. Plus le reporting environnemental de la société

BANQUE RHONE-ALPES est précis, plus les acteurs auront les moyens de réduire les émissions de CO₂, et les coûts associés à ces émissions.

Dans le tableau qui suit, les données recueillies ont été agrégées, elles correspondent ainsi à celles du Groupe dans son ensemble.

3) DISTINCTION DES POSTES D'ÉMISSIONS

Postes inclus dans le champ réglementaire :

Emissions directes (comprenant les déplacements professionnels en voiture) et indirectes.

Postes non précisés dans le champ réglementaire :

Achats de produits ou services (consommation de papier).

Déplacements professionnels (avion et train).

B. ANNÉE DE REPORTING ET ANNÉE DE RÉFÉRENCE

La réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national correspond à l'obligation réglementaire issue du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011. Le présent document est la réponse de la société BANQUE RHONE-ALPES à cette obligation.

Ce bilan sera réalisé sur la base des données 2014 prises en compte dans le cadre de ses obligations réglementaires de reporting social et environnemental et agrégées dans le document de référence réalisé début 2015, ainsi l'année de reporting pour ce bilan sera 2014.

Un premier bilan a été émis en 2012 sur la base des données 2011, 2011 est donc considérée comme l'année de référence pour les bilans d'émissions de gaz à effet de serre présent et futurs.

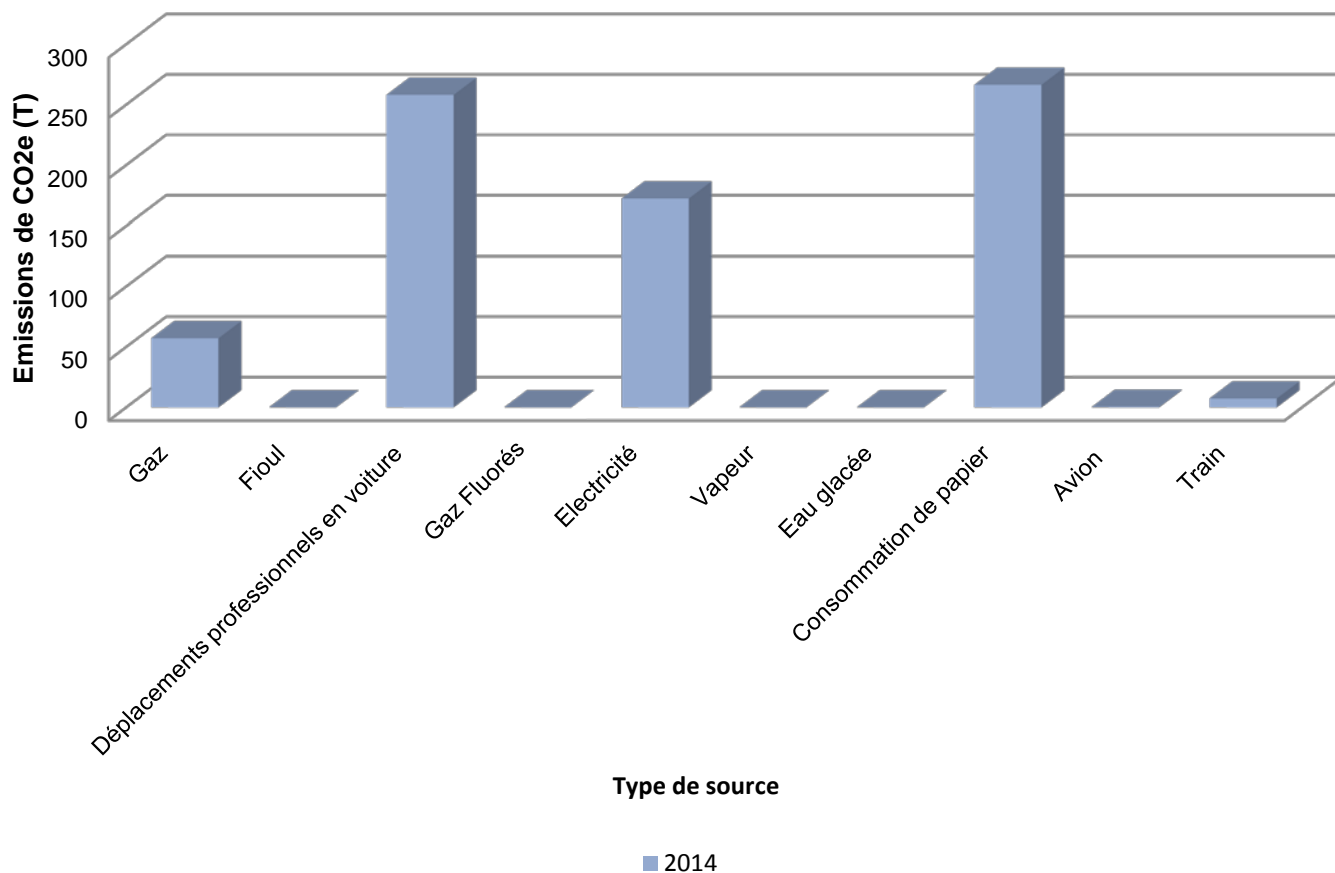
Année de reporting : 2014

Année de référence : 2011

C. ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE RHONE-ALPES

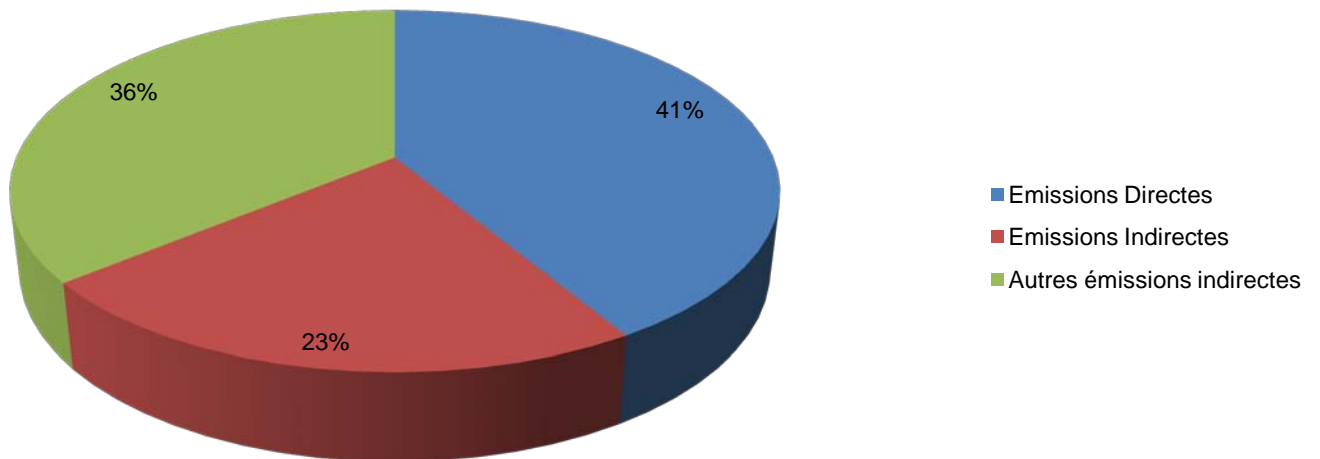
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Sources d'émissions	Emissions GES (en tCO ₂ e)												Différence année de référence et année de reporting	
			Année de référence -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-					Année de reporting -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-					Total (tCO ₂ e)			
			CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)		Total (tCO ₂ e)		CO ₂ b (tCO ₂ e)
Emissions directes de GES	1 - Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz	146				151		57				57		94	
		Fioul	5						0							
	2 - Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements professionnels en voiture		182				182		258				258		-76
	3 - Émissions directes des procédés hors énergie								0				0			
	4 - Émissions directes fugitives	Gaz Fluorés							0				0			
5 - Émissions issues de la biomasse								0				0				
Sous total							333					315		18		
Emissions indirectes de GES	6 - Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité	196				196		172				172		24	
	7 - Émissions indirectes liées à la consommation, de vapeur, de chaleur ou de froid	Vapeur							0				0			
		Eau glacée							0							
Sous total							196					172		24		
Autres émissions de GES	9 - Achats de produits ou services	Consommation de papier	63				63		267				267		-204	
		13 - Déplacements professionnels	Avion							0				8		-8
	Train									7						
Sous total							63					274		-211		
TOTAUX							592					762		-170		

Emissions de CO2e par sources d'émissions banque Rhône Alpes

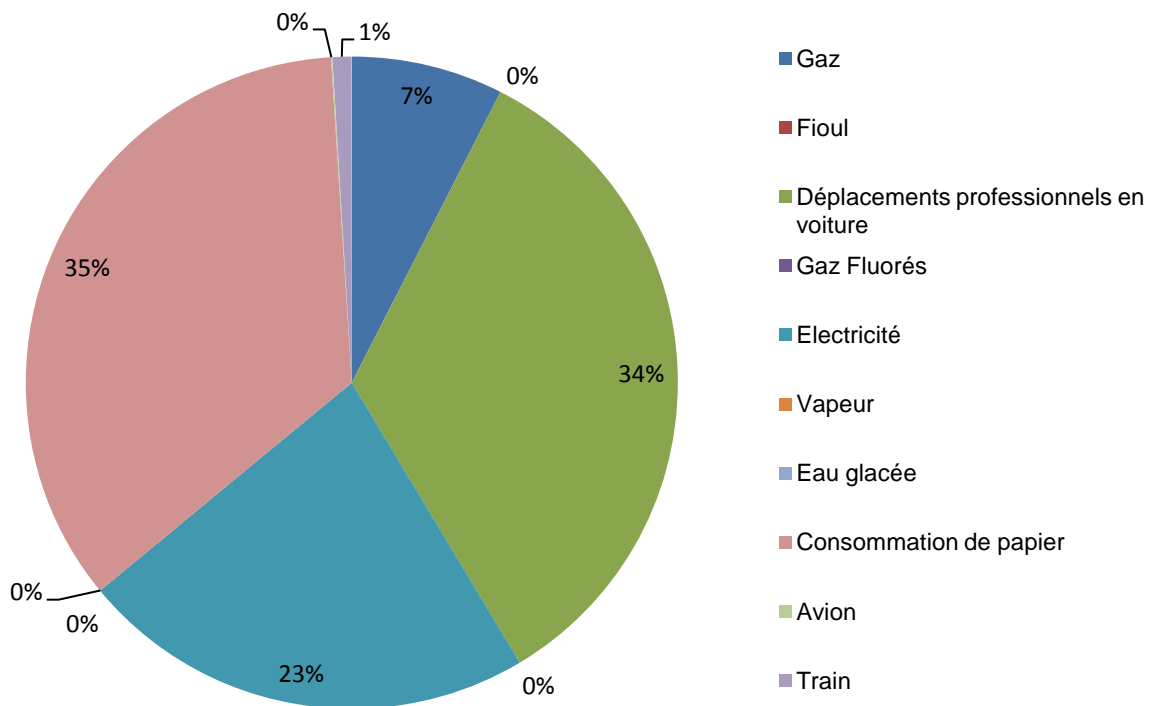


Pour les entités du Groupe implantées sur le territoire national, la consommation d'électricité constitue le premier poste d'émissions soit 30 % des émissions totales. Les déplacements en avion représentent 20 % des émissions, les déplacements en voitures, 18 % et les consommations de gaz 14 %. Ces trois postes représentent les deuxième, troisième et quatrième plus gros contributeurs d'émissions de CO2e suivis par la consommation de papier.

Pourcentage d'émissions par catégorie



Pourcentage de CO2e par source d'émissions Banque Rhône Alpes



D. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES INCERTITUDES

1) S'AGISSANT DE LA COLLECTE ET DU CONTRÔLE DES DONNÉES

Le nombre important de données demandées et de contributeurs peut engendrer des erreurs de collecte et de reporting qui peuvent ne pas être détectées bien que le système s'améliore d'année en année sur le périmètre de couverture et la fiabilité des données (avec la mise en place de contrôles de cohérence notamment et d'un nouvel outil de collecte).

L'année 2012 a été le premier bilan GES. Les périmètres de reporting ont été élargis depuis.

2) S'AGISSANT DES INCERTITUDES RELATIVES AUX FACTEURS D'ÉMISSIONS UTILISÉS (DONNÉES ISSUES DE LA BASE CARBONE)

Sources d'émissions	Incertitudes sur le facteur d'émission
Gaz	5 %
Fioul	5 %
Déplacements professionnels en voiture	10 %
Électricité	10 %
Consommation de papier	20 %
Avion	20 %
Train	20 %

E. EXCLUSION DE SOURCES ET DE POSTES D'ÉMISSIONS

Eu égard au périmètre réglementaire, aucune source ni poste d'émissions n'ont été exclu.

F. PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE

Ci-dessous les facteurs d'émissions choisis pour réaliser le bilan de GES.

Catégories concernées	Facteurs d'émissions Base Carbone	Sources
Eau glacée	18 g CO ₂ e/kWh Courbevoie - Réseau de La Défense	Base carbone
Vapeur	334 g CO ₂ e/kWh Courbevoie - Réseau de La Défense	Base carbone
Électricité	60 g CO ₂ e/kWh	Base carbone
Gaz naturel liquéfié (Scope 1)	205 g CO ₂ e/kWh PCI	Base carbone
Gaz naturel (Scope 1)	201,6 g CO ₂ e/kWh PCI	GUIDE DES FACTEURS D'ÉMISSIONS Version 6.1 (2010) Calcul des facteurs d'émissions et sources bibliographiques utilisées ADEME
Fioul domestique (Scope 1)	271,3 g CO ₂ e/kWh PCI	

		Les facteurs d'émissions utilisés sont seulement basés sur la combustion Chap 2, p 8 à 14.
Train en France moyenne	25,3 g CO ₂ e par passager,km	Base carbone
Court courrier (<1000km pour Base Carbone) (<500 km pour SG)	0,1550 kg CO ₂ / passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	Guidelines to Defra's GHG conversion factors for company reporting Updated May 2014 Table 27 : Average CO2 emission factors for passenger flights for 2014 GHG Conversion Factors(p23)
Moyen courrier > 500 et < 1600 km	0,0879 kg CO ₂ / passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	
Long courrier (>4000km pour Base carbone) (> 1600 km pour SG)	0,1112 kg CO ₂ / passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	
Papier issu de fibre recyclée	0,99 t CO ₂ e / t	analyse de cycle de vie carbone realise par SG sur le papier dans le cadre de son appel d'offres realise en 2012
Papier issu de fibres vierges	2,05 t CO ₂ e / t	Greenhouse Gas Emissions From Management of Selected Materials in Municipal Solid Waste, United States Environmental Protection Agency, September 2006.p24.
Moyenne véhicule essence	2,424 kg CO ₂ e par litre	Ademe, 2010, chapitre 2 Bilan Carbone p.8
Moyenne véhicule diesel	2,662 kg CO ₂ e par litre	Ademe, 2010, chapitre 2 Bilan Carbone p.8

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la Base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les FE ne sont pas dans la Base Carbone ou que ceux utilisés par le Groupe sont plus précis comme par exemple pour le facteur d'émissions du papier).

G. PUBLICATION DU BILAN

Une publication du bilan sera faite sur le site internet suivant :

<http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse/environnement>

Responsable du suivi : Direction Logistique et Organisation

Fonction : Organisatrice

Adresse : 235, Cours Lafayette – 69 451 LYON CEDEX 06

Tél. : 04 72 75 86 95

Mail : sylvie.burlet_picot@banque-rhone-alpes.fr

SYNTHÈSE DES ACTIONS ENVISAGÉES EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE RHONE-ALPES

A. UNE CULTURE DE GROUPE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT

Suite au programme de neutralité carbone appliqué entre 2008 et 2012, le Groupe a adopté, en juillet 2012, une nouvelle stratégie de réduction de son impact carbone de 2012 à 2015, en renforçant ses ambitions par un double objectif :

- réduction de 11 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par occupant (hors recours à l'achat d'électricité verte.
- augmentation de l'efficacité énergétique de 13 % d'ici fin 2015 par rapport à 2012.

Par ailleurs, le Groupe s'est donné pour nouvel objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% par employé d'ici à 2020 par rapport à 2014. Suite à l'adoption de ce nouvel objectif de réduction, le Groupe devra déterminer les objectifs intermédiaires pour l'économie d'énergie, la consommation de papier et les déplacements professionnels à l'horizon 2020.

Afin d'atteindre les objectifs 2012-2015, la banque devra diminuer d'environ 6 % les émissions de CO2 et de 7 % la consommation d'énergie d'ici fin 2015 par occupant.

Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de GES conforme au GHG Protocol.

Cette politique a notamment donné lieu aux actions concrètes suivantes :

- 1) **la mise en place d'un dispositif de taxe carbone interne** qui permet de faire payer à chaque pôle d'activité et Direction fonctionnelle une taxe carbone interne, en fonction de leur empreinte carbone (10€/ tCO₂) et l'affectation des revenus de cette taxe à des initiatives internes d'efficacité environnementale. En 2015, 56 initiatives portant sur l'immobilier, l'informatique, le papier, les transports et les déchets, ont été récompensées. Sur les trois années d'existence de ce dispositif, le Groupe a réalisé en moyenne une économie récurrente annuelle de 13 M€ sur les frais généraux et 4 700 tCO₂ (soit 1,4 % des émissions de GES du Groupe).
- 2) **un programme sur les bâtiments** : de nouveaux immeubles certifiés et avec des performances énergétiques fortes ; outil interne (le Référentiel Bâtiment responsable) destiné à évaluer les performances environnementales du parc Société Générale, développement des outils de suivi et de mesure des consommations ;
Le Groupe s'est fixé un objectif de 15 % d'augmentation des performances énergétiques sur les immeubles centraux en 2015 par rapport à 2012. Pour cela, il s'est doté de plusieurs outils, dont un outil de Diagnostic Environnemental qui permet d'évaluer les performances environnementales du parc et un outil de pilotage énergétique, qui permet de suivre en temps réel les consommations énergétiques d'un immeuble (développé sur 3 sites pilotes en 2015). Par ailleurs, des actions ont été menées sur les bâtiments existants : pilotage des données de consommation (système de télé comptage – baisse de 9,8 % des consommations énergétiques) et rénovation des immeubles (réduction de la consommation d'énergie de 5Gwh/an).
- 3) **14 % de la consommation d'électricité d'origine renouvelable et 418 MWh /an de production d'ENR en propre pour le périmètre mondial ;**

Les émissions évitées grâce à la production et la consommation d'électricité d'origine renouvelable est de 17 905 tonnes de CO₂.

B. LE PLAN D' ACTIONS DU GROUPE POUR LA PERIODE 2015-2017

Un nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité du précédent en renforçant les ambitions à plusieurs titres :

- **avec un double objectif quantitatif** (réf 2012) :
 - un objectif de réductions des émissions de Gaz à effet de serre (GES) par occupant de 11 % par rapport à 2012 d'ici fin 2015 (hors recours à l'achat d'électricité verte) ; Il reste un effort supplémentaire de 6 % par rapport aux émissions de 2014 pour atteindre cet objectif ;
 - un objectif d'efficacité énergétique de 13 % par rapport à 2012 d'ici fin 2015 ; ce qui représente un effort d'efficacité énergétique supplémentaire de 7 % sur 2015, puisque nous avons déjà atteint 6 % sur la période 2012-2014.

- **avec une double incitation** :
 - **taxe carbone interne** payée par chaque ligne métier et les directions fonctionnelles basée sur leur profil environnemental ;
 - **affectation** des revenus de la taxe à des **projets internes d'efficacité environnementale** qui sont présentés par toute entité et qui a démontré l'additionnalité environnementale et l'intérêt économique du projet. Ce mécanisme permet de montrer que les actions environnementales sont aussi des opportunités de création de valeur et d'innovation pour la banque.

Aujourd'hui, les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie (directes et indirectes), représentent 70 % de l'ensemble des émissions en 2014, dont 47 % pour la seule consommation d'électricité.

La maîtrise des consommations d'énergie du Groupe est essentielle ; les plus gros efforts portent sur les bâtiments et sur l'informatique :

- + volonté de mieux connaître les consommations de fluides (énergie, eau) à travers la mise en place d'outils de mesure, permettant ainsi d'assurer un suivi plus fin des incidents. Ces programmes se développent dans le Réseau en France et au niveau des immeubles du Siège (Déploiement d'un outil de Diagnostic Environnemental et d'un outil de pilotage énergétique) ;
- + ambition de construire ou de rénover des bâtiments (immeuble de bureau ou agences) avec des performances énergétiques améliorées et en conformité avec le RBR (Référentiel Bâtiment Responsable) (ex. : d'importants travaux ont été réalisés dans les agences du réseau Société Générale et Banque Rhône Alpes au niveau du nouveau siège de Société Générale New York et au sein de l'entité PEMA en Allemagne, l'immeuble Basalte livré en 2013 et labélisé HQE Construction, etc..). Tous ces travaux ont permis une réduction de la consommation d'énergie de 5 Gwh/an, ce qui représente 1 500 tCO₂ ;
- + recours aux énergies renouvelables. En 2014, 14 % de la consommation d'électricité du Groupe est d'origine renouvelable ;
- + audit des immeubles centraux afin d'obtenir la certification ISO 50001.

Liés à l'activité des métiers, des optimisations en matière de déplacements professionnels sont possibles et les actions qui sont menées, au-delà de l'aspect sensibilisation, sont plutôt des actions transversales comme :

- l'élaboration d'une politique voyage en matière d'utilisation du train ou de l'avion qui s'applique à l'ensemble du Groupe (ex. : utiliser le train pour des lignes Paris-Londres, Paris-Genève, Paris-Luxembourg, etc.) ;
- efforts pour réduire le contenu carbone de notre flotte automobile, pour les nouveaux véhicules commandés, le taux d'émissions autorisé est de 120 g de CO₂/km, soit 10 g de moins que le taux d'émission moyen autorisé par l'Union Européenne ;
- promotion de solutions alternatives à l'utilisation individuelle de véhicules. Au siège une plateforme de covoiturage et un service d'auto partage sont en place. CGI et ALD International ont mis à disposition de leurs salariés des vélos mécaniques et électriques, utilisés pour les déplacements pendulaires et certains trajets professionnels ;
- incitation au recours aux véhicules propres (Hybrides ou électriques) ;
- la mise en place de solution de télétravail dans plusieurs entités du Groupe contribue à la limitation des déplacements quotidiens.

Pour la consommation de papier reprographique, l'objectif est la rationalisation de sa consommation c'est-à-dire réduire la consommation tout en ayant un recours plus important au papier recyclé. Le papier de bureau éco-labélisé atteint 100 % en France et 69 % dans le monde.

Les actions répertoriées, en relation souvent avec des projets transversaux, sont d'ordre technique :

- le renouvellement du parc d'imprimantes par des imprimantes uniquement recto verso et leur configuration systématique ;
- la réduction du nombre d'imprimantes et des imprimantes individuelles ;
- les projets de dématérialisation et d'optimisation des états d'impression sont parmi les actions contributrices importantes.

Le recours accru au papier recyclé réduit l'impact environnemental du Groupe. Pour la France, le recours obligatoire au prestataire central permet de contrôler la qualité du papier (recyclé ou éco labélisé) et les campagnes de sensibilisation ou - mieux - les consignes du management permettent d'augmenter cet usage (Tour Granite uniquement approvisionnée en papier recyclé). Cet exemple se décline peu à peu à travers le Groupe.

C. L'INTÉGRATION DU PLAN D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ BANQUE RHONE-ALPES AU SEIN DE SA POLITIQUE DE GROUPE

La société BANQUE RHONE-ALPES continue de suivre la ligne des dispositions prise par au sein du groupe CDN en ayant également une politique d'économie d'énergie et de respect de l'environnement.

Elle a présenté depuis 2 ans des projets d'efficacité énergétique pour lesquels elle a remporté des prix au sein du groupe Société Générale.

Ces différents projets et actions ayant comme ambition la réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été mis en place :

- le remplacement de vieilles chaudières au gaz par des Pompes à Chaleur réversibles moins énergivores ;
- Isolations des locaux lors de la rénovation d'agences (menuiseries extérieures, vitrages isolants, doublure dans les faux plafonds, etc.) ;
- la mise en place de VMC double flux à haut rendement avec échangeur thermique sur agences en 2014.

Ces installations permettront une réduction annuelle de l'empreinte environnementale de 9855kW à partir de 2015 ;

- mise en place d'un processus de recyclage et de valorisation des déchets se traduisant par une réduction de l'empreinte environnementale de 162 tonnes de CO₂ à ce jour ; et de 126 tonnes chaque année.